

Lion d'Angers, le 04 mars 2015

Signature du Contrat Régional de Bassin Versant de la Mayenne



① Communiqué de presse	p.2
② En savoir plus : le fonctionnement du Contrat régional de Bassin Versant	p.3
③ Caractéristiques du CRBV	p.4
④ Annexe 1 : périmètre géographique du Bassin versant	p.5
⑤ Annexe 2 : Tableau financier des actions	p.6

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Le 04 mars 2015

Communiqué de presse

Signature du Contrat Régional de Bassin Versant de la Mayenne

La Région poursuit la mise en place d'une politique cohérente de gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants avec, pour outils, d'une part, le soutien régional à l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et d'autre part, la mise en œuvre de leurs programmes d'actions en finançant des Contrats Régionaux de Bassin Versant (CRBV). « Cette signature de CRBV, constitue un pas de plus dans la politique de la Région visant à protéger la qualité des eaux et des zones humides. Par ce biais, c'est bien l'objectif du bon état écologique des eaux que nous avons en ligne de mire » explique Jean Pierre Le Scornet, Vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Jean Pierre Le Scornet, Olivier Richefou, Président du Conseil Général de La Mayenne et Marc Bernier, Président de le CLE du SAGE Mayenne signent aujourd'hui le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) de la Mayenne renouvelé pour la période 2015-2017.

« Affirmation d'une politique régionale de reconquête de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant, ce contrat constitue le prolongement des efforts engagés par la Région des Pays de la Loire dans l'élaboration et l'animation des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) », précise Sophie Bringuy, Vice-Présidente de la Région des Pays de la Loire en charge de l'environnement.

Adopté par la Commission Permanente du 2 mars 2015, ce 3^{ème} CRBV d'une durée de trois ans porte sur un territoire de 3 340 km² (cf. annexe 1), le plus vaste de la Région des Pays de la Loire.

Une aide régionale de 1 326 180 € pour le bassin versant de la Mayenne.

Le contrat signé avec la Région porte sur un montant global de 5, 5 M€ de travaux pour 37 actions à réaliser par 22 maîtres d'ouvrages pour répondre aux principaux enjeux du SAGE Mayenne dont une subvention régionale de 1 326 180 € soit près de 25% du montant total des opérations.

Inscrit dans la continuité des deux précédents CRBV, le programme d'actions 2015-2017 s'articule majoritairement autour de la restauration des milieux aquatiques avec plus de 70% des subventions régionales consacrées à cet enjeu prioritaire. Il est complété par la réalisation de plans de restauration du bocage sur 43 communes du bassin versant, d'actions pour la réduction de l'utilisation des phytosanitaires, d'opérations d'économies d'eau et de restauration de zones humides.

Le CRBV, un outil au service d'une politique régionale volontariste en matière d'eau

C'est en constatant la dégradation alarmante de la qualité des eaux et des milieux aquatiques que la Région des Pays de la Loire qui n'a pas de compétence réglementaire sur l'eau, a choisi de s'engager dès 2005, dans une politique ambitieuse et volontaire de reconquête de la ressource en eau en travaillant à l'échelle des bassins versants.

La Région finance l'élaboration avec les acteurs locaux des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Elle est couverte dans sa quasi-totalité (plus de 95 %) par 21 SAGE. 15 sont actuellement approuvés fixant ainsi des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection qualitative et quantitative de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant. Pour ces territoires ayant des SAGE approuvés, la Région a développé un outil financier pour réaliser les travaux nécessaires à la préservation de la ressource en eau : les Contrats Régionaux de Bassins Versants (CRBV), d'une durée de 3 ans.

Ce dispositif d'aide couvre plus de 70 % du territoire régional et a permis, grâce à une aide régionale de 33 M€, le financement de plus de 100 M€ d'actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Un contrat, une continuité d'actions

Le bassin versant de la Mayenne a déjà bénéficié de deux contrats sur la période 2008–2014 pour un montant global de subventions de plus de 1,9 M€. Plus de 210 opérations ont été financées pour un montant de travaux de près de 6 M€ portant principalement sur la restauration des milieux aquatiques, la préservation de la ressource en eau, la connaissance et les inventaires des zones humides. En ce qui concerne la préservation de la ressource, soit 26% des subventions régionales, elles ont permis de financer des actions de réduction des pesticides (plans de désherbages communaux, acquisition de matériel,...) et les économies d'eau. Enfin, sur les deux premiers CRBV, 84 communes (sur 200 en région Pays de la Loire) ont réalisé leur inventaire de zones humides avec plus de 80 km² de zones humides fonctionnelles inventoriés.



Restauration de la zone humide de Gorron



Restauration à Saint Calais du Désert



Plan de gestion sur le Lac de Haute-Mayenne



Sensibilisation à la gestion des zones humides



Restauration du Vicoin



Sensibilisation sur l'utilisation des phytosanitaires

En savoir plus ...

Le fonctionnement du Contrat Régional de Bassin Versant

Cet outil, développé en 2005, concrétise l'affirmation de la politique régionale de soutien de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le contrat régional de bassin versant est un outil financier d'intervention à l'échelle du bassin versant permettant de mettre en place un **programme d'actions coordonné et préparé** par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

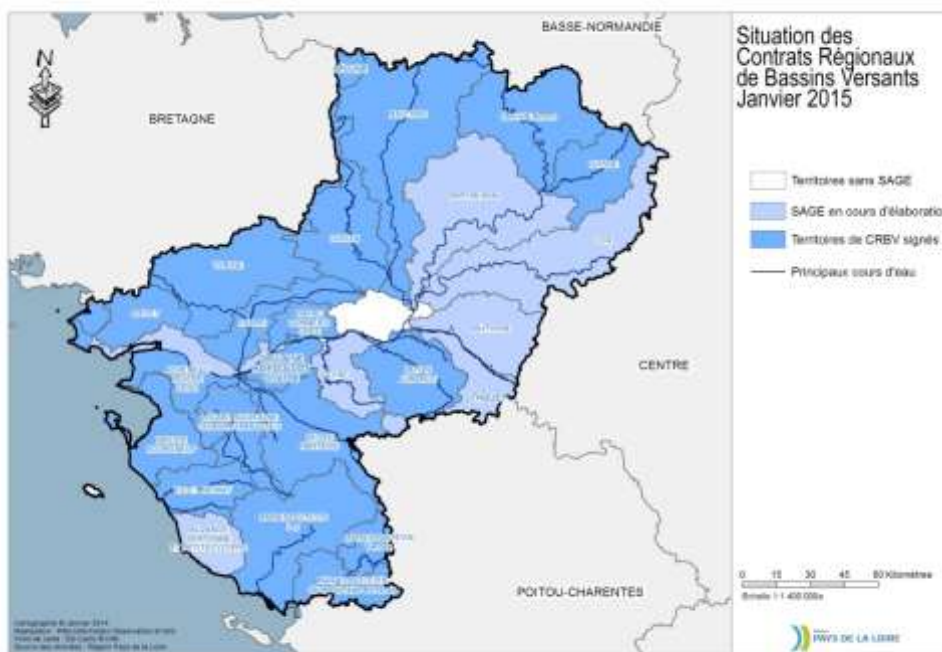
Ce contrat, en deux étapes, comporte :

- **une étude préalable synthétique des enjeux**, qui constitue la base d'échange entre la Région et les acteurs locaux.
- **un programme d'actions** de 3 ans qui doit permettre d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau.

Pour l'ensemble du programme, à l'exception des dépenses d'animation, **le taux d'intervention de la Région peut être porté jusqu'à 80 %, le taux moyen du contrat ne pouvant pas dépasser 40 %**. Un CRBV achevé peut donner lieu à un autre contrat.

Le bilan de la première génération de CRBV dressé en 2010 a mis en évidence que grâce à cet outil :

- de nombreux maîtres d'ouvrage (communes, intercommunalités, ...) se sont investis dans des opérations de restauration de la qualité de l'eau comme la limitation de l'usage des pesticides ou l'inventaire de leurs zones humides ;
- les syndicats de rivières ont pu réaliser de nombreuses opérations de restauration de cours d'eau (franchissement piscicole pour les migrateurs comme l'anguille, restauration d'habitats aquatiques, ...) ;
- les structures « chef de file » aidées par la Région, ont acquis une légitimité sur leur bassin versant et sont apparues pour les acteurs locaux, comme un relais facilitateur avec les financeurs des contrats.



Caractéristiques du Contrat Régional de Bassin Versant

22 Maîtres d'ouvrages impliqués

- Conseil Général de la Mayenne
- Conseil Général du Maine et Loire
- Commune de Saint Ouen les Toits
- Commune de Montreuil-Juigné
- Commune de Louverné
- Commune de Saint-Baudelle
- Commune de Laval
- Commune de Château-Gontier
- Commune de Mayenne
- Communauté d'agglomération « Angers Loire Métropole »
- Communauté d'agglomération « Laval agglomération »
- Communauté de communes du Pays de Château-Gontier La Chevrolière
- Communauté de communes du Lion d'Angers
- Syndicat départemental de l'eau de l'Orne
- Syndicat d'eau du Nord-Ouest mayennais (SEKOM)
- Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière Ernée
- Syndicat de Bassin de l'Ouette
- Syndicat de Bassin Aron
- Syndicat du Bassin de la Jouanne
- Syndicat du Bassin du Vicoin
- Syndicat mixte du parc naturel régional Normandie-Maine
- Fédération de pêche de la Mayenne (FDPPMA 53)

Engagements respectifs

- **La Région finance** l'ensemble des actions et la cellule d'animation du C.R.B.V. Son engagement financier pour la période 2015-2017 est de **1 326 180 €** pour un montant total d'actions de **5,5 M€**.
- **Le Conseil général de la Mayenne est chef de file** du contrat. Il coordonne les actions, vérifie la cohérence des dossiers de subvention des maîtres d'ouvrage avec les actions inscrites au C.R.B.V., donne un avis sur ces dossiers et assure l'évaluation technique et financière du C.R.B.V.
- **La Commission locale de l'eau oriente la politique de l'eau.** Elle est garante de la cohérence de bassin et du respect des préconisations du SAGE. Elle s'appuie sur la cellule d'animation qui a mis en place un dispositif d'évaluation.
- **Les maîtres d'ouvrage réalisent les actions** dans la période définie 2015-2017. Ils transmettent leurs dossiers de subventions à la structure chef de file ainsi que toutes les données nécessaires à l'évaluation du C.R.B.V.

Caractéristiques du bassin versant :

D'une **superficie de 4 352 km² dont 3 340 Km² en Pays de la Loire**, le périmètre du bassin de la Mayenne comprend 291 communes. Il s'étend sur les régions Basse-Normandie, Pays de la Loire, Bretagne et les départements de la Mayenne, de l'Orne, du Maine et Loire, de la Manche, de l'Ille et Vilaine.

303 500 habitants vivent sur le bassin.

L'agriculture est une activité importante avec une prédominance de l'élevage bovin.

Les cours d'eau du bassin permettent le **développement de différents usages de loisirs** : navigation, pêche, baignade...

La rivière Mayenne est également le siège d'une **production d'hydroélectricité** par les microcentrales installées sur les différents ouvrages.

Le bassin compte environ 8 485 plans d'eau. Leur multiplication entraîne des impacts cumulés sur la qualité des eaux, l'équilibre des écosystèmes aquatiques et la gestion quantitative de la ressource.

La zone des basses vallées angevines a été identifiée comme zone humide d'importance nationale et internationale. Il existe également de nombreuses zones humides de surface plus réduite mais tout aussi nécessaires pour la gestion des ressources en eau du bassin.

Les prélèvements en eau du bassin sont majoritairement destinés à l'alimentation en eau potable (environ 85%). Cependant en période estivale, les prélèvements pour l'irrigation, réalisés essentiellement sur la partie aval du bassin représentent une part non négligeable des prélèvements réalisés.

Annexe 1 : périmètre du CRBV



Annexe 2 : tableau financier des actions

N°	Maître d'ouvrage	Opérations	Montant global	Taux	HT/TTC	Subventions
1	Syndicat du bassin du Vicoïn	Restauration des cours d'eau du bassin du Vicoïn dans le cadre un programme pluriannuel	854 000 €	10 % + IL*	TTC	89 670 €
2	Syndicat du Bassin de la Jouanne	Restauration des cours d'eau du bassin de la Jouanne dans le cadre un programme pluriannuel	925 000 €	10 % + IL*	TTC	97 125 €
3	Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière Ernée	Restauration des cours d'eau du bassin de l'Ernée dans le cadre un programme pluriannuel	219 209 €	10 % + IL*	TTC	23 017 €
4	Syndicat de Bassin Aron	Restauration des cours d'eau du bassin de l'Aron dans le cadre un programme pluriannuel	324 000 €	10 % + IL*	TTC	34 020 €
5	Communauté de communes du bocage mayennais	Restauration des cours d'eau du bassin de la Colmont dans le cadre un programme pluriannuel	530 000 €	10 % + IL*	TTC	55 650 €
6	Syndicat de Bassin de l'Ouette	Etude diagnostic des cours d'eau du bassin de l'Ouette en vue de l'élaboration d'un programme pluriannuel de restauration	35 000 €	10%	TTC	3 500 €
7	LAVAL agglomération	Etude diagnostic des cours d'eau affluents de la Mayenne sur l'agglomération de LAVAL en vue de l'élaboration d'un programme pluriannuel de restauration	80 000 €	10%	TTC	8 000 €
8	Communauté de communes du Pays de Château-Gontier	Etude diagnostic des cours d'eau en vue de l'élaboration d'un programme pluriannuel de restauration sur le territoire de la communauté de communes de CHÂTEAU-GONTIER	50 000 €	10%	TTC	5 000 €
9	Conseil général de la Mayenne (CG53)	Etude diagnostic de la rivière Mayenne (partie domaine public fluvial)	60 000 €	30%	TTC	18 000 €
10	Conseil général du Maine et Loire (CG49)	Restauration de la boire de Ragon au Lion d'Angers dans le cadre du programme pluriannuel de restauration des Basses Vallées Angevines	18 720 €	30%	TTC	5 616 €
11	Communauté de communes du Lion d'Angers	Restauration de la boire de Grez-Neuville et de la frayère du Fourneau dans le cadre du programme pluriannuel de restauration des Basses Vallées Angevines	33 867 €	30%	HT	10 160 €
12	Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole	Restauration de la boire de Montreuil-Juigné et de la boire de la Haye dans le cadre du programme pluriannuel de restauration des Basses Vallées Angevines	250 000 €	30%	HT	75 000 €
13	CG 53	Restauration des cours d'eau sur la vallée de St Calais du Désert	39 000 €	30%	TTC	11 700 €
14	CG 53	Restauration des milieux aquatiques du lac de haute Mayenne	98 500 €	30%	TTC	29 550 €
15	Fédération de pêche de la Mayenne (FDPPMA 53)	Restauration du cours d'eau du Lassay à Lassay-les-Châteaux	40 000 €	30%	HT	12 000 €

16	Commune de Mayenne	Restauration du cours d'eau de la Filousière sur la commune de MAYENNE	34 000 €	80%	HT	27 200 €
17	Commune de Saint-Baudelle	Restauration et valorisation du ruisseau du Fay à SAINT-BAUELLE	223 000 €	80%	HT	178 400 €
18	Commune de LOUVERNE	Restauration et valorisation du ruisseau de la Fontaine à LOUVERNÉ	140 000 €	80%	HT	112 000 €
19	CG 53	Restauration des conditions de migration de l'anguille sur la rivière Mayenne	355 000 €	30%	HT	106 500 €
20	Syndicat mixte du parc naturel régional Normandie-Maine	Elaboration du plan de conservation des moules d'eau douce sur le territoire du Parc naturel Régional Normandie Maine	7 500 €	30%	TTC	2 250 €
21	Fédération de pêche de la Mayenne (FDPMA 53)	Restauration de zones humides en bordure de la rivière Mayenne	30 000 €	30%	TTC	9 000 €
22	FDPMA 53	Restauration d'une frayère naturelle à brochets en bordure de l'Ouette	30 000 €	80%	TTC	24 000 €
23	Ville de CHÂTEAU-GONTIER	Suivi et valorisation des zones humides de la Jarriais et de l'Oisillière	28 000 €	80%	TTC	22 400 €
24	Syndicat de bassin de l'Ernée	Réalisation de plans bocagers et d'actions sur le bocage sur 12 communes du bassin de l'Ernée	42 000 €	30%	TTC	12 600 €
25	Syndicat d'eau du Nord Ouest mayennais (SEKOM)	Réalisation de plans bocagers sur 7 communes du bassin de la Colmont	21 000 €	30%	HT	6 300 €
26	Communauté de communes du Pays de Château-Gontier	Diagnostic et réalisation des plans bocagers sur le Pays de Château-Gontier	154 000 €	30%	TTC	46 200 €
27	Syndicat départemental de l'eau de l'Orne	Réduction de l'utilisation des pesticides sur la Mayenne amont	85 800 €	30%	TTC	25 740 €
28	Ville de LAVAL	Poursuite de la mise en œuvre du plan de désherbage des espaces publics de la ville de LAVAL	22 000 €	50%	TTC	11 000 €
29	Communauté de communes du Pays de Château-Gontier	Réduction de l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces publics du Pays de Château-Gontier	15 000 €	50%	TTC	7 500 €
30	Commune de Montreuil-Juigné	Elaboration et mise en œuvre du plan de désherbage des espaces publics sur la commune de MONTREUIL-JUIGNÉ	47 000 €	50%	HT	23 500 €
31	Commune de Saint Ouen les Toits	Opérations de réduction des consommations en eau au niveau des équipements publics de la commune de Saint-Ouen-des-Toits	19 000 €	30%	HT	5 700 €
32	CG 53	Suivi de la qualité physicochimique et hydrobiologique de la qualité des eaux superficielles du bassin de la Mayenne	374 000 €	30%	TTC	112 200 €
33	Conseil général du Maine et Loire (CG 49)	Suivi de la qualité physicochimique et hydrobiologique de la qualité des eaux superficielles en aval du bassin de la Mayenne	26 484 €	30%	TTC	7 945 €

34	CG 53	Actions de sensibilisation en vue de la réduction des pesticides	20 000 €	30%	TTC	6 000 €
35	CG 53	Découverte pédagogique de la biodiversité des cours d'eau et des milieux humides	6 804 €	30%	TTC	2 041 €
36	CG 53	Moyens d'animation du SAGE et du contrat régional de bassin versant	240 000 €	29%	TTC	96 000 €
37	CG 53	Actions de sensibilisation et de communication en lien avec le SAGE	16 000 €	30%	TTC	3 696 €
			5 493 884 €	24,16%		1 326 180 €

* IL : ingénierie locale : 5% de la subvention régionale en plus